

Repensons la structure de l'Etat avec une stratégie concrète pour diminuer le nombre d'employés d'Etat !

Pauline Queloz (Hors groupe)

Depuis de nombreuses années, les comptes de l'Etat jurassien sont en souffrance. Chaque année, lors des discussions sur le budget cantonal, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut trouver des solutions durables pour assainir nos finances. Avec l'apparition du COVID-19, la situation budgétaire s'empire inévitablement.

Pour une population d'un peu plus de 70'000 habitants, le canton du Jura a près de 1000 fonctionnaires ! Il y a donc pratiquement 1 fonctionnaire pour 70 habitants ! En comparaison intercantonale, le canton du Jura est donc manifestement surdoté.

Seul le Gouvernement jurassien ne semble pas voir la possibilité de réduire le nombre d'employés de la fonction publique. En effet, il prévoit sans cesse la création de nouveaux postes, sans proposer la suppression d'autres places de travail.

Chaque année, lors des discussions sur le budget, la question refait surface. Des propositions abstraites demandant au Gouvernement de réduire le nombre d'EPT sans indiquer où il faut couper sont formulées. Ainsi, le Parlement a accepté, lors de sa séance du 9 décembre 2020, une proposition d'amendement au budget 2021 qui vise à réduire de 1,5 million la masse salariale. Le Gouvernement a maintenant la tâche ingrate de devoir supprimer des postes afin de réaliser cette volonté parlementaire. De telles propositions sont pourtant arbitraires et des solutions pragmatiques et précises doivent être absolument préférées afin de diminuer le nombre d'employés d'Etat, sans que cela ne provoque des licenciements arbitraires.

Il faut donc prendre le taureau par les cornes et esquisser des solutions acceptables pour tout le monde.

En 2005, la motion n° 763, acceptée par le Parlement, exigeait du Gouvernement de l'époque de cesser l'augmentation des emplois publics et ce, avec effet immédiat. La motion demandait par ailleurs que la création d'un nouveau poste obtienne préalablement l'aval du Parlement. Pourtant, cette motion n'a jamais été réalisée et ses exigences n'ont jamais été mises en œuvre. Il est aujourd'hui, plus que jamais, grand temps de réduire le nombre d'employés de la fonction publique et ce, immédiatement. Non pas en procédant à des licenciements, mais en trouvant d'autres solutions pour supprimer petit à petit des postes de fonctionnaires.

Dès lors, il est demandé au Gouvernement, dans le cadre de son projet « Repenser l'Etat », de revoir rapidement la structure de l'administration cantonale en faisant l'inventaire de tous les postes de l'administration cantonale et d'indiquer au Parlement quels postes peuvent être abandonnés (non repourvus) lors de départs naturels (départ à la retraite, démission, décès) de membres du personnel cantonal. Par ailleurs, le Gouvernement est prié d'étudier la faisabilité de faire valider au préalable la création de tout nouveau poste par le Parlement.

Pauline Queloz (Hors groupe)

Co-signataires

- Yves Gigon (Hors groupe)

Intervention déposée officiellement le 09 décembre 2020

Documents annexés

- p430.pdf

Repensons la structure de l'Etat avec une stratégie concrète pour diminuer le nombre d'employés d'Etat !

Depuis de nombreuses années, les comptes de l'Etat jurassien sont en souffrance. Chaque année, lors des discussions sur le budget cantonal, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut trouver des solutions durables pour assainir nos finances. Avec l'apparition du COVID-19, la situation budgétaire s'empire inévitablement.

Pour une population d'un peu plus de 70'000 habitants, le canton du Jura a près de 1000 fonctionnaires ! Il y a donc pratiquement 1 fonctionnaire pour 70 habitants ! En comparaison intercantonale, le canton du Jura est donc manifestement surdoté.

Seul le Gouvernement jurassien ne semble pas voir la possibilité de réduire le nombre d'employés de la fonction publique. En effet, il prévoit sans cesse la création de nouveaux postes, sans proposer la suppression d'autres places de travail.

Chaque année, lors des discussions sur le budget, la question refait surface. Des propositions abstraites demandant au Gouvernement de réduire le nombre d'EPT sans indiquer où il faut couper sont formulées. Ainsi, le Parlement a accepté, lors de sa séance du 9 décembre 2020, une proposition d'amendement au budget 2021 qui vise à réduire de 1,5 million la masse salariale. Le Gouvernement a maintenant la tâche ingrate de devoir supprimer des postes afin de réaliser cette volonté parlementaire. De telles propositions sont pourtant arbitraires et des solutions pragmatiques et précises doivent être absolument préférées afin de diminuer le nombre d'employés d'Etat, sans que cela ne provoque des licenciements arbitraires.

Il faut donc prendre le taureau par les cornes et esquisser des solutions acceptables pour tout le monde.

En 2005, la motion n° 763, acceptée par le Parlement, exigeait du Gouvernement de l'époque de cesser l'augmentation des emplois publics et ce, avec effet immédiat. La motion demandait par ailleurs que la création d'un nouveau poste obtienne préalablement l'aval du Parlement. Pourtant, cette motion n'a jamais été réalisée et ses exigences n'ont jamais été mises en œuvre.

Il est aujourd'hui, plus que jamais, grand temps de réduire le nombre d'employés de la fonction publique et ce, immédiatement. Non pas en procédant à des licenciements, mais en trouvant d'autres solutions pour supprimer petit à petit des postes de fonctionnaires.

Dès lors, il est demandé au Gouvernement, dans le cadre de son projet « Repenser l'Etat », de revoir rapidement la structure de l'administration cantonale en faisant l'inventaire de tous les postes de l'administration cantonale et d'indiquer au

Parlement quels postes peuvent être abandonnés (non repourvus) lors de départs naturels (départ à la retraite, démission, décès) de membres du personnel cantonal. Par ailleurs, le Gouvernement est prié d'étudier la faisabilité de faire valider au préalable la création de tout nouveau poste par le Parlement.

Pauline Queloz



Co-signataire : Yves Gigon

Delémont, le 9 décembre 2020